

chiffres que j'ai sous les yeux, en 1931, sur 83,000 caisses de poissons mis en conserve dans la région n° 1, celle du Fraser, il n'y avait que 557 boîtes de saumon rose. L'année précédente, la pêche n'avait donné que 13,375 boîtes dont 896 de saumon rose. La pêche de ce poisson n'a donc pas l'importance que le ministre intérimaire ou le sous-ministre voudraient nous faire croire. On oublie un autre point. C'est que le saumon rose pris à cet endroit n'est pas entièrement mis en conserve. On en met une partie, mais on envoie une grande partie à l'étranger, séché et salé. Les pêcheurs japonais en ont envoyé au Japon, l'an dernier, une plus grande quantité sous cette forme que sous forme de conserves, suivant un rapport du sous-ministre que j'ai sous les yeux. On a évalué cette quantité à douze millions de dollars. Mais le saumon rose ne se vend pas seulement sous ces deux formes: on le consomme beaucoup à l'état naturel.

Je prie le ministre de s'occuper d'un autre point très grave. En 1930, le Canada a adopté un traité fort important, celui du saumon sockeye. Notre pays l'acceptait, mais le Sénat des Etats-Unis ne l'a pas encore ratifié. J'espérais que le changement de gouvernement le ferait adopter cette année, aux Etats-Unis. Mais, en adoptant le décret du conseil n° 274 et en permettant l'emploi de seines en bourse à l'embouchure du Fraser et dans le golfe situé près de la frontière internationale, je prétends que nous avons bien compromis la cause de ce traité au Sénat des Etats-Unis. Si nous avions dit à ces gens: "Vous vous servez de pièges et de seines au-dessous de la frontière internationale et vous prenez ainsi la plus grande partie du poisson. Nous dépensons des milliers de dollars chaque année pour élever des poissons qui, à leur retour, sont pris par les méthodes destructives employées de votre côté, c'est-à-dire au moyen de seines et de pièges", nous aurions pu arriver à une entente qui nous aurait laissé au moins la moitié des prises. Mais, maintenant, nous voulons user de représailles. Puisqu'ils se servent de seines, nous voulons faire de même. Il n'y aura plus qu'un pas pour arriver à l'usage des pièges. Comme on se sert de pièges aux Etats-Unis, nous allons prétendre que les Canadiens devraient pouvoir le faire. Je regrette qu'on agisse ainsi à l'heure actuelle, vu surtout qu'on vient de présenter un projet de loi au Sénat américain tendant à interdire l'emploi de pièges et de seines pour la pêche du saumon dans l'Etat de Washington et la région du détroit de Puget. J'ai appris que ce projet de loi a été déposé et j'ai tout lieu de croire qu'il est fort possible que le Sénat américain l'adopte.

[M. Reid.]

Comme je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, il y a, sur le Fraser, environ 1,400 pêcheurs isolés. L'emploi de seines à l'embouchure du fleuve Fraser forcera la plupart de ces pêcheurs à abandonner la partie ou, en tout cas, leur rendra bien difficile de gagner leur vie. Les seines prendront aussi beaucoup de sockeyes à l'embouchure du fleuve. La British Columbia Fishermen's Protective Association prétend que les seines prendront deux saumons roses pour chaque sockeye pêché au moyen de seines. Chaque seine en bourse fera disparaître environ 150 ou 200 pêcheurs. L'emploi des seines peut être admissible en certains endroits. Je ne dis pas qu'on ne devrait jamais s'en servir dans certaines régions, mais, si le ministre tient compte de la carte que j'ai marquée avec soin, il conviendra que les pêcheurs isolés devront abandonner le Fraser. Le poisson ne pourra échapper aux seines et les embarcations de pêcheurs isolés au manet ne pourront rien prendre. Il est vrai qu'on emploie les pièges et les seines aux Etats-Unis, mais nous avons toujours condamné et condamnons encore ces méthodes.

Je ne saurais m'étendre davantage sur ce sujet. Je prétends que le décret du conseil renferme des dispositions d'une trop grande portée. On aurait dû le soumettre, ainsi que le précédent, au comité de la marine et des pêcheries.

Je croyais que le département et le Parlement étaient d'avis qu'il faut donner quelque chose à faire à ce comité. Mon honorable ami de Comox-Alberni et moi-même faisons partie de ce comité, mais il ne doit pas se réunir; tous les règlements, c'est évident, doivent être mis en force par arrêté en conseil. Le Parlement a été dépouillé de ses attributions et, en réalité, si cette attitude est poussée un peu plus loin, à quoi sert notre présence ici? Pourquoi nous efforcerions-nous de représenter nos circonscriptions ici si nous n'avons pas même la chance d'exposer la manière de voir de nos commettants? Je le répète, cet arrêté en conseil intéresse des centaines de pêcheurs sur tout le parcours du Fraser. Pourquoi s'écarter de la politique du département, qui a toujours visé auparavant à restreindre l'usage des seines, à une époque où des milliers d'hommes chôment? Je ne puis me l'expliquer. Je proteste avec toute l'énergie dont je suis capable contre l'adoption de cette mesure. Je n'ai pas du tout l'intention de proposer une motion de défiance; cependant, je demande au ministre intérimaire d'examiner sérieusement les divers aspects du problème et de s'assurer s'il ne serait pas possible de renvoyer tous les derniers arrêtés en conseil au comité des pêcheries où ils seront régulièrement passés au crible; en attendant, je lui demande aussi de